



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

Demande de subvention pour vélo électrique

Référence : Greffe/Subventions/Vélos électriques

Demande de subvention d'un vélo électrique par la commune

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Le montant de CHF 300.– correspondant à la subvention d'un vélo électrique sera versé sur le compte :

CCP N° : ou bancaire :
(indiquer le N° IBAN)

Conditions :

Le demandeur, domicilié sur le territoire de la commune de Bourg-en-Lavaux, déclare acquérir le vélo électrique pour son propre usage ou pour un membre de sa famille résidant à Bourg-en-Lavaux.

En cas de revente du vélo ou de déménagement hors du territoire de la commune durant l'année suivant l'achat du vélo, le demandeur s'engage à rembourser la subvention obtenue.

L'offre est limitée à un véhicule par habitant pendant une période de 3 ans.

L'offre est valable exclusivement pour les vélos électriques **neufs achetés en Suisse, sur présentation de la quittance d'achat, dans les 3 mois qui suivent l'achat.**

Comment procéder ?

Le demandeur complète le présent formulaire à l'Office de la population ou le télécharge sur le site de la commune de Bourg-en-Lavaux :

<http://www.b-e-l.ch/content/service-des-finances>

La demande de remboursement est à remettre, dans les 3 mois qui suivent l'achat, à l'administration communale, route de Lausanne 2, CP 112, 1096 Cully.

Date de vente : Signature et timbre du revendeur :

L'acquéreur déclare avoir pris connaissance des conditions de la subvention et s'engage à s'y conformer.

Lieu et date : Signature du demandeur :

Ne pas oublier de joindre la quittance d'achat.



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007